



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

véhicules électriques

Question au Gouvernement n° 2871

Texte de la question

VÉHICULES DU FUTUR

M. le président. La parole est à M. Christian Ménard, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Christian Ménard. Monsieur le ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, le Mondial de l'Automobile 2010 a été marqué par un fait majeur : l'arrivée très prochaine, en masse, du véhicule électrique sur le marché.

Au niveau mondial, la grande majorité des constructeurs a commencé à se positionner pour tenter de saisir cette opportunité qui s'annonce considérable. Certains constructeurs tablent sur 10 % du marché mondial d'ici 2020. C'est une chance exceptionnelle pour notre industrie, à la fois pour la construction des véhicules eux-mêmes, mais aussi pour tous les composants, notamment les batteries, qui représentent aujourd'hui 40 à 50 % du coût d'un véhicule électrique.

La bataille mondiale est féroce. Comme vous le savez, en dépit d'investissements nécessaires très lourds, nos industriels se mobilisent. C'est pour cette raison que vous étiez hier en déplacement dans le Finistère, chez l'un de nos plus grands acteurs industriels français.

Ma question sera simple : pouvez-vous nous dire comment le Gouvernement entend agir pour que notre industrie automobile puisse saisir cette opportunité unique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Éric Besson, ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique.

M. Éric Besson, *ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique*. Monsieur Christian Ménard, comme vous, nous avons la conviction que le véhicule électrique et le véhicule hybride rechargeable seront deux des grandes révolutions de l'automobile au cours des dix prochaines années.

Cela nous permettra à la fois d'être moins dépendant du pétrole, de réduire la pollution sonore dans nos villes et de réduire nos émissions de CO₂. Surtout, le véhicule électrique et le véhicule hybride rechargeable représentent un immense marché : rien qu'en Europe, il est estimé entre 20 et 50 milliards d'euros en 2020. Notre industrie doit donc saisir cette opportunité stratégique majeure.

Vous savez que la bataille est féroce : aux États-Unis et en Asie, 8 milliards d'euros ont déjà été investis rien que pour la batterie électrique.

Nous allons soutenir cette filière : nous prolongerons la prime pour ces véhicules au-delà de 2012, même si elle sera probablement réduite, mais nous voulons aussi qu'une filière industrielle émerge. Comme vous l'avez dit : utiliser des véhicules propres c'est bien, mais les fabriquer, et si possible en France, c'est bien mieux ! Pour rendre cela possible, nous avons prévu une enveloppe de 250 millions d'euros de prêts pour les véhicules décarbonés.

Monsieur Ménard, hier, nous étions ensemble en Bretagne, chez Bolloré, pour poser la première pierre d'une nouvelle usine de batteries pour véhicules électriques qui, à terme, permettra la création de trois cents emplois. Nous soutiendrons les industriels qui se lancent dans ces projets d'avenir en leur accordant un prêt consacré aux véhicules décarbonés de 50 millions d'euros.

Nos acteurs industriels sont très actifs. Comme vous, je suis fier de constater qu'une importante offre de véhicules propres fabriqués en France sera disponible, notamment grâce à Renault, à la Heuliez Mia et à Smart. Plus que jamais, l'État reste mobilisé. Le véhicule électrique et le véhicule rechargeable sont des projets

porteurs d'avenir tant pour notre environnement que pour notre industrie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2871

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 janvier 2011